










Obligations liées à la remise de produits chimiques



Avec les adaptations de la loi sur les produits chimiques au Système Général Harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques, les obligations subséquentes pour le commerce sont réglementées. Notamment en ce qui concerne la remise des produits chimiques et l'obligation de conseiller.

Symboles de danger

Caractéristiques typiques	Mesures de précaution	Exemples	Caractéristiques typiques	Mesures de précaution	Exemples
 Attention dangereux Peut causer des irritations cutanées, des allergies, des eczéma ou une somnolence. Intoxication possible dès le premier contact avec le produit. Peut endommager la couche d'ozone	Eviter le contact avec la peau. N'utiliser que la quantité absolument nécessaire. Refermer soigneusement après usage.	Pastilles lave-vaisselle, produits de nettoyage, eau de Javel	 Dangereux pour le milieu aquatique Peut nuire, en faibles quantités déjà, aux organismes aquatiques (poissons, insectes et plantes), immédiatement ou à long terme.	Respecter les mentions de danger et les conseils de prudence figurant sur l'étiquette et suivre le mode d'emploi et les indications de dosage. Rapporter les produits entamés ou inutilisés au point de vente ou dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.	Produits anti-moisissures, sprays insecticides, produits d'entretien pour piscine, huiles moteur
 Extrêmement inflammable Peut prendre feu au contact d'une flamme ou d'une étincelle, en cas de choc ou de frottements, sous l'effet de la chaleur, au contact de l'air ou de l'eau. Susceptible de s'enflammer spontanément s'il n'est pas stocké correctement.	Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Avoir un moyen d'extinction adapté à portée de main. Conserver le produit à la bonne température. Refermer soigneusement après usage.	Allume-feu, huiles pour lampes, bombes aérosol, solvants	 Corrosif Peut provoquer de graves brûlures en cas de contact avec la peau ou les yeux. Susceptible d'endommager certains matériaux (p.ex. textiles). Nocif pour les animaux, les plantes et les matériaux organiques de toute sorte.	Toujours porter des gants et des lunettes de protection pour utiliser le produit. Refermer soigneusement après usage.	Nettoyants pour four, détartrants, détergents pour canalisations, produits d'entretien très puissants, concentrés de produits de nettoyage
 Comburant Peut provoquer un incendie ou attiser un feu. Libère de l'oxygène lorsqu'il brûle, requiert donc un moyen d'extinction du feu adapté. Il est impossible d'éteindre le feu.	Toujours stocker à l'écart de matériaux inflammables. Avoir un agent extincteur à portée de main. Refermer soigneusement après usage.	Eau oxygénée, produits de blanchiment	 Dangereux pour la santé Peut endommager certains organes. Susceptible de porter gravement atteinte à la santé, immédiatement ou à long terme, de provoquer un cancer, d'endommager le patrimoine génétique ou d'affecter la fertilité ou le développement. Peut être mortel en cas de pénétration dans les voies respiratoires.	Ne jamais ingérer, éviter tout contact inutile, penser aux effets nocifs à long terme. Refermer soigneusement après usage.	Essence, méthanol, vernis, allume-feu, huiles pour lampes, certaines huiles essentielles
 Explosif Peut exploser au contact d'une flamme ou d'une étincelle, en cas de choc ou de frottements, ou sous l'effet de la chaleur. Susceptible d'exploser spontanément s'il n'est pas stocké correctement.	A utiliser uniquement par des experts ou du personnel spécialisé. Tenir compte de la température ambiante lors du stockage et de l'utilisation. Refermer soigneusement après usage.	Nitroglycérine	 Très toxique Même en petites quantités, peut provoquer de graves intoxications ou entraîner la mort.	Manipuler avec la plus grande prudence. Porter des protections tels que gants et masque lors de l'utilisation. Eviter toute mise en danger d'autrui. Refermer soigneusement après usage.	Produits pour lutter contre les rats et les souris
 Gaz sous pression Contient des gaz comprimés, liquéfiés ou dissous. Les gaz inodores ou invisibles peuvent se disperser sans que personne ne s'en aperçoive. Les récipients contenant des gaz comprimés peuvent exploser sous l'effet de la chaleur ou s'ils sont déformés.	Stocker à l'abri des rayons du soleil, dans un endroit bien ventilé (pas à la cave). Refermer soigneusement après usage.	Bombones de propane ou de butane, cartouches de CO ₂ servant à fabriquer de l'eau gazeuse			

Remise de produits chimiques

Vendre des produits chimiques implique une certaine responsabilité. Il convient notamment d'informer les clients des risques et dangers qu'ils comportent et de respecter certaines exigences. Deux groupes de produits chimiques sont assortis de prescriptions particulières (voir groupes 1 et 2). Les personnes qui remettent de tels produits doivent obligatoirement disposer de «connaissances techniques particulières», acquises à travers un cours sanctionné par un examen ou une formation professionnelle reconnue (les formations de droguiste diplômé ES ou CFC sont reconnues).




Conseils importants lors de la remise:

- renseignements concernant l'usage prévu du produit
- informations sur les dangers particuliers, la manipulation correcte et les précautions à prendre
- pour les professionnels, remise de la fiche de données de sécurité (sur papier ou sous forme électronique)
- informations concernant le stockage
- informations pour une élimination correcte du produit
- mesures de premiers secours et indication du numéro d'appel d'urgence 145

Dispositions concernant l'utilisation des produits chimiques des groupes 1 et 2

Dispositions relatives à l'utilisation	Groupe 1	Groupe 2
Pas de remise à des utilisateurs finaux privés	x	
Obligation de conseiller à l'utilisateur final (privé, professionnel ou commercial)	x	x
Remise de la fiche de données de sécurité pour les utilisateurs professionnels	x	x
En cas de vol ou de perte, annonce à la police	x	
Annonce aux autorités cantonales en cas de mise en circulation par erreur	x	x
Pas de vente en libre-service	x	x
Remise seulement aux personnes capables d'exercer les droits civils (exception: apprenti·e·s dans l'exercice de leur profession)	x	x
Conservation des produits chimiques à l'abri des personnes non autorisées	x	x

Groupe 1

 et 	H300: mortel en cas d'ingestion, ou H310: mortel par contact cutané, ou H330: mortel par inhalation, ou combinaison des mentions de dangers ci-dessus.
	H340: peut induire des anomalies génétiques, ou H350: peut provoquer le cancer (par inhalation), ou H360: peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Exception: les règlements concernant le groupe 1 ne sont pas valables pour les carburants à moteur.

Précurseurs de substances explosibles

Les précurseurs sont des substances chimiques pouvant servir à préparer des substances explosibles ainsi que les mélanges et les solutions qui les contiennent. **Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, la loi fédérale sur les précurseurs de substances explosibles interdit l'acquisition, la possession, l'importation et l'exportation de précurseurs de substances explosibles par des utilisateurs privés sans l'autorisation nécessaire. L'aliénation est interdite aux utilisateurs privés.** Les substances suivantes (ou préparations avec ces substances) sont concernées par la nouvelle législation:







Substances concernées	Plage de concentration
Peroxyde d'hydrogène	>12%
Nitrométhane	>16%
Acide nitrique	>3%
Chlorate de sodium	>40%
Chlorate de sodium	>40%
Perchlorate de potassium	>40%
Perchlorate de sodium	>40%
Nitrate d'ammonium	>45.7%

Fedpol vous prie, en tant que spécialiste, de signaler les incidents suspects avec des substances chimiques: **058 460 52 10 / chemicals@fedpol.admin.ch**



Vous trouverez d'autres informations et les réponses aux questions fréquentes ICI.

Groupe 2

 et 	H301: toxique en cas d'ingestion, ou H311: toxique par contact cutané, ou H331: toxique par inhalation, ou combinaison des mentions de dangers ci-dessus.
	H370: risque avéré d'effets graves pour les organes, ou H372: risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H314: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. (Ne sont pas considérées comme des préparations du groupe 2 celles qui doivent être classées comme «Skin Corr. 1C» exclusivement en raison de leur teneur en acide lactique (CAS no 79-33-4) et qui doivent être étiquetées avec la phrase H314).
	Récipient de plus d'un kilo étiqueté avec: H410: très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H250: s'enflamme spontanément au contact de l'air, ou H260: dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément, ou H261: dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
	H230: Peut exploser même en l'absence d'air ou H231: Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou température élevée(s) ou EUH019: peut former des peroxydes explosifs, ou EUH029: au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques, ou EUH031: au contact d'un acide, dégage un gaz toxique, ou EUH032: au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

Impressum

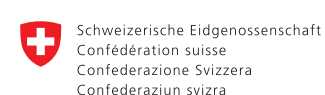
Editeur: Association suisse des droguistes, Rue Thomas-Wyttenbach 2, 2502 Bienne
Téléphone 032 328 50 30, info@drogistenverband.ch

Sources:

- Office fédéral de la santé publique, www.bag.admin.ch
- Secrétariat d'Etat à l'économie, Communication CFST n° 69, mai 2010, www.seco.admin.ch
- The United Nations Economic Commission for Europe, www.unece.org
- Office fédéral de la police fedpol, <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home.html>

Informations:

- OFSP www.bag.admin.ch/sg
- SECO www.seco.admin.ch/ghs
- Chemsuisse www.chemsuisse.ch (Notices)
- ECHA www.echa.europa.eu
- www.infochim.ch



Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP



INFOCHIM.ch